

POSTES ET TELEGRAPHES



Montant du mandat.		
Droit.	75	75
Taxe d'exp ^{tes} et fact.		
TOTAL.	75	75



Répondant peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

M. _____



CH 17129

n° 11

St Mamet. Cantal le 27 avril 1939

Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me délivrer un passeport pour me rendre à Madrid Espagne

Inclus deux exemplaires de ma photographie ainsi que la "Reçu" de la poste constatant le versement de la somme de montant du droit de timbre. Ce versement a été effectué au compte courant postal n° 12.02 Clermont-Ferrand du "Régisseur du Cantal à Aurillac

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments très distingués

Marie Miquel



A. D.

mon adresse en France

M^{lle} Miquel Marie à Saint Mamet-la-Salvetat - Cantal

mon adresse en Espagne

M^{lle} Miquel Marie calle Alonso Heredia n° 12 Guindalera Madrid

Taille 1 m 63

Cheveux ch

sourcils ch.

Front découvert

Yeux marrons

Nos nez

Bouche moy

Barbe c

Menton rond

Visage ovale

Teint naturel

Signes particulières

Nom Miquel Lopez

Prénom Marie

Lieu et date de naissance 21 juillet 1908 à Madrid Espagne

Profession ~~ouvrière~~

Motif du voyage reprendre son travail

Nationalité française d'origine

Filiation fille de Miquel Jean et de Lopez Jose

Le Maire soussigné, certifie exacts, l'état civil et la nationalité mentionnées d'autre part

à Saint Mamet-le 27 avril 1939

R. Le maire

Le Conseiller délégué

R. Mourouffe



Avis du Maire
avis favorable

to Herault
M. M...
F. J. V...



CH 17131



D.A.



à St Mamet-la-Salvetat-Cantal le
27 Avril 1939

Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de solliciter de votre bien
veillance un visa spécial pour me rendre
en Espagne

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet
l'assurance de mes sentiments très distingués

Marie Miquel

Monsieur le Préfet

Je soussigné Miguel Marie demeurant à St Mamet
Cantal déclare me rendre à Madrid Espagne pour une
durée de 30 jours afin de retrouver ma situation et je m'engage
à ce que rien ne se produise au cours de mon voyage qui puisse
être considéré comme impliquant, de ma part, une interven-
tion en faveur de l'une quelconque des parties du conflit
espagnol. Je voyage à mes propres risques et je reconnais que
le Gouvernement et l'Administration française ne
peuvent encourir de responsabilité fait en ce qui con-
cerne ma protection que mon évacuation en cas de nécessité

Fait à St Mamet-la-Salvetat le 27 Avril 1939

Miguel Marie